



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

ARRETE 2025-07

ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE ANNEE 2025

Le Maire de la Commune de Salice,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

Vu la délibération en date du 11/08/2025 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du Comité social territorial en date du 20/06/2025

Vu l'arrêté n° 2025-06 en date du 24/09/2025 établissement des Lignes Directrices de Gestion (LDG) après avis du comité social territorial en date du 20/06/2025

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint administratif principal de 2ème classe

Ordre	Nom/Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
1	PAOLI SANDRA	Adjoint administratif territorial 7 ^{ème} échelon	06/11/2025

ARTICLE 2 :

Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de la Corse du Sud qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 3 :

Le Directeur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera : - publié ou affiché en collectivité, ou l'établissement public

Fait à SALICE, le 01/10/ 2025.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BASTIA dans un délai de 2 mois à compter de publication et sa réception par le représentant de l'État.

LE MAIRE

JEAN-PIERRE GIORDANI

